

à avoir en main un texte consensuel sur tout le reste avant 10h le lendemain matin. Nous avons travaillé inlassablement toute la nuit en nous arrêtant seulement un moment, à minuit, pour souhaiter un heureux Jour de la Constitution à nos homologues norvégiens. Nous avons continué ainsi sur la même lancée jusqu'à 4 h 30 du matin. Il s'agissait vraisemblablement de la première nuit blanche avec nos collègues de l'AELE.

Malheureusement, nous ne sommes pas arrivés à résoudre la question litigieuse persistante et la réunion suivante n'a eu lieu que six ans plus tard. Toutefois, nous y avons trouvé un aspect positif : nous avons appris beaucoup les uns des autres au cours de ces longues négociations sur les règles d'origine. En consultation

quelques reprises au cours des années suivantes, mais ce n'est qu'à la fin de l'été 2006 que nous avons aperçu une vraie lueur d'espoir.

Dans le cadre d'ALE, les règles d'origine canadiennes sont négociées sur la base du Système harmonisé de désignation et de codification (Système harmonisé ou SH), un système élaboré et appliqué internationalement qui sert de modèle pour l'établissement des listes tarifaires de la plupart des pays. Étant donné que les règles d'origine Canada-AELE avaient été négociées au départ sur la base de la version de 1996 du SH, lequel a été modifié une première fois en 2002 et encore en 2007, on devait tenir compte de ces deux séries de modifications dans la négociation des règles d'origine. Lorsque, finalement, nous avons rencontré nos homologues de l'AELE en novembre 2006, la progression a été phénoménale. Grâce au travail considérable déjà accompli des deux côtés de l'Atlantique, nous sommes parvenus à rendre les règles d'origine conformes aux deux séries de modifications du SH et à régler presque toutes les questions, sauf les plus litigieuses.

En début d'année 2007, nous nous sommes rencontrés à Genève pour l'étape finale. Les négociateurs des règles d'origine ont poursuivi leurs travaux une journée de plus afin de s'entendre sur tous les points litigieux, pendant que des groupes distincts s'attardaient à résoudre d'autres situations problématiques.

Le dernier jour, vers 14 h 30, un immense seau rempli de glace a été apporté afin d'y plonger le champagne qui allait accompagner la signature du texte. Il est demeuré là presque une heure, intouché, avant d'être ramené à la cuisine. Cette opération s'est répétée au moins quatre fois au cours de l'après-midi et de la soirée. Finalement, vers 21 h 30, après la conclusion d'un accord final à la table principale de négociations, les textes ont été paraphés. Cette fois, le seau à champagne est réapparu rempli de bouteilles déjà débouchées, et je peux vous assurer qu'aucune n'a été gaspillée.

Même s'il a fallu 10 années longues et difficiles pour que les négociations entre le Canada et l'AELE soient menées à bien, l'équipe chargée des règles d'origine a, pour sa part, grandement bénéficié de l'expérience. Nous avons appris des façons nouvelles et différentes d'aborder, de négocier et d'appliquer des principes et des éléments qui pourront nous servir dans le cadre de négociations futures, ce qui, finalement, profitera autant aux entreprises canadiennes qu'aux particuliers. Après dix ans, c'est aussi avec fierté que nous pouvons considérer nos collègues de l'AELE comme des amis.

Colleen Brock est directrice adjointe à la Direction de l'accès aux marchés bilatéraux. Elle travaille actuellement sur les règles d'origine dans le cadre des négociations relatives à d'éventuels ALE Canada-Corée et Canada-République dominicaine. Elle contribue également au projet de libéralisation des règles d'origine de l'ALENA.



L'ÉQUIPE DE L'AELE (de gauche à droite) - Au premier rang: Jacqueline Caron, Marvin Hildebrand, Ian Burney, David Emerson, Marie-Lucie Morin, David Plunkett, Cameron MacKay, Colleen Brock. **Deuxième rang:** Michael Vonk, Aaron Fowler, Andrew Gedris, Sandy MacLaren, Martin Loken, Bruce Christie. Not shown: Gloria Sola.

Même s'il a fallu dix années longues et difficiles pour que les négociations entre le Canada et l'AELE soient menées à bien, l'équipe chargée des règles d'origine a, pour sa part, grandement bénéficié de l'expérience.

avec l'industrie canadienne, nous avons élaboré et adopté une démarche plus ciblée concernant la rédaction des règles d'origine. L'objectif consiste maintenant à formuler des règles qui, tout en respectant les intérêts du Canada, sont transparentes, faciles à comprendre, à utiliser et à gérer tant pour les acteurs qui font du commerce que pour l'administration des douanes. De plus, elles doivent laisser le moins de place possible à la liberté de décision en matière administrative.

De retour au Canada, nous avons tiré parti à plusieurs reprises de cette expérience dans la négociation d'autres ALE, dont celui avec le Costa Rica. Bien que la formulation diffère un peu, les règles d'origine ayant fait partie des négociations subséquentes du Canada reflètent l'objet et les principes qui se sont dégagés lors des pourparlers avec nos collègues de l'AELE.

Nous avons correspondu avec nos collègues de l'AELE à